

Burundi : Mesure radicale pour lutter contre les malversations économiques

PANA, 27 novembre 2020 Burundi : Des sanctions allant jusqu'à la radiation de la fonction publique Bujumbura, Burundi - Tout fonctionnaire ou agent de l'Etat qui sera reconnu coupable de malversations économiques et de détournement de fonds publics « va perdre son emploi, sera fiché et ne pourra plus trouver du travail sur le territoire burundais », a-t-on appris, vendredi, d'un communiqué officiel, sanctionnant un conseil des ministres de la veille.

Le Président de la République, Evariste Ndayishimiye, a fait remarquer aux membres du gouvernement que ces infractions demeurent et doivent être décriées de manière radicale pour redorer l'image de la fonction publique burundaise. Le chef de l'Etat a encore attiré l'attention sur des lenteurs administratives tout aussi dommageables dans les services publics, recommandant, du coup, de suivre de près et de rappeler à l'ordre les fonctionnaires qui font dans la bureaucratie. Le Burundi, 11,5 millions d'habitants, compte 129.287 fonctionnaires, cadres et agents civils rattachés sur le budget général de l'Etat, au terme du recensement digitalisé, effectué dans tous les ministères et institutions publiques, du 26 octobre au 6 novembre dernier. Le premier recensement du genre a été commandité "dans le souci d'avoir des données fiables en matière de gestion rationnelle des ressources humaines sous l'autorité de l'Etat" le gouvernement burundais compte étendre le recensement aux sociétés mixtes et au secteur privé. Les principaux syndicats du pays avaient tenté de s'opposer au recensement, effectué "en violation de la Constitution nationale, des conventions de l'Organisation internationale du travail" (OIT) et de la "vie privée" des fonctionnaires. Les concernés avaient l'obligation de répondre à un formulaire en 109 questions, sous peine d'être considérés comme déseriants les plus controversées portaient, entre autres, sur l'appartenance ethnique, les revenus et leurs sources, les régions où le fonctionnaire de l'Etat n'aimerait pas exercer, les appartenances syndicales et religieuses. Toutes ces questions sont de nature à perturber la cohésion sociale en milieu du travail, aux yeux des syndicats burundais.